

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

Département DUT MMI

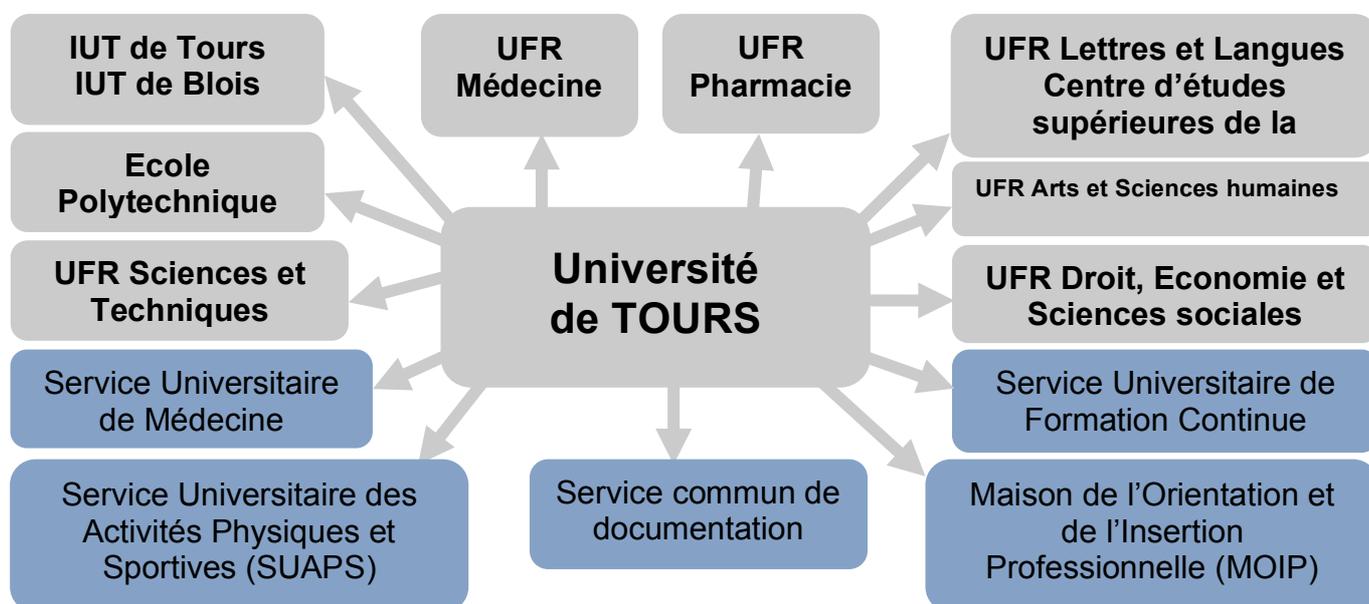
Année universitaire 2018-2019

I. L'UNIVERSITE DE TOURS

Président de l'université : Philippe VENDRIX

6 vice-présidents :

Directeur général des services : **Corinne Manson**, vice-présidente du conseil d'administration (CA), chargée des moyens
Daniel Alquier, vice-président de la Commission Recherche, chargé de la recherche et de la valorisation
Cécile Goï, vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), chargée de la formation initiale et tout au long de la vie
Sabine Barrat, vice-présidente chargée du Numérique et des Systèmes d'Information
Jean-Charles Billaut vice-président chargé des partenariats et de l'innovation
Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales
Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture
Philippe Roingard, vice-président chargé des écoles doctorales et des relations avec la COMUE
Pascal Raoult, vice-président chargé de la vie étudiante et de la vie des campus
Éric-Alain Zoukous, vice-président chargé des finances



Créée en 1970, l'**Université de Tours** est composée de 7 Unités de Formation et de Recherche (UFR), 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et d'une école d'ingénieurs (polytech'). Un site universitaire est implanté à Blois.

Elle est administrée par le conseil d'administration.

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avec 30 membres dont 6 étudiants, il joue un rôle essentiel dans le choix des orientations de la politique de l'établissement.

- LA COMMISSION FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Ses 40 membres dont 16 étudiants travaillent sur les contenus des formations, leur finalité et sur tous les aspects de la vie des étudiants. Son rôle est consultatif, il fait des propositions au conseil d'administration qui arrête les décisions.

- LA COMMISSION RECHERCHE

Comptant 40 membres dont 4 étudiants de 3^{ème} cycle, il réfléchit sur les orientations de la recherche.

Il a lui aussi un avis consultatif.

Quelques chiffres...

- 26 159 étudiants
- Plus de 1300 enseignants et enseignants-chercheurs
- Plus de 1000 personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de Santé
- 40 laboratoires et structures de recherche labélisées

L'université est dirigée par un président élu pour quatre ans par le conseil d'administration.

II. L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE BLOIS

NOM Institut Universitaire de Technologie de BLOIS
ADRESSE 15 rue de la chocolaterie CS 32903, 41029 BLOIS cedex

A. Quelques chiffres en 2017-2018

à l'Université : 26 159 étudiants • à l'IUT : 563 étudiants répartis de la façon suivante :

FILIERES	NOMBRE D'ETUDIANTS
DUT Réseaux et Télécommunications	102 étudiants
DUT Mesures Physiques	100 étudiants
DUT Science et Génie des Matériaux	103 étudiants
DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet	138 étudiants
Licence professionnelle Gestion de la Production Industrielle	46 étudiants
Licence professionnelle User Experience Integration Interface	25 étudiants
Licence professionnelle Ingénierie et Intégrité des Matériaux	18 étudiants
Licence professionnelle Qualité-Sécurité des Systèmes d'Information	26 étudiants
Licence professionnelle Métiers de la Vision	16 étudiants
Cycle pré-universitaire	11 étudiants

B. Organisation administrative et pédagogique

L'I.U.T. est :
 - administré par le conseil d'institut composé de 25 membres (dont 4 étudiants)
 - dirigé par un directeur assisté de deux directeurs adjoints et du conseil de direction,
 - composé de 4 départements, et de 5 licences professionnelles depuis la rentrée 2012.

DUT	SECRETARIAT	TÉLÉPHONE TELECOPIE	CHEF DE DÉPARTEMENT RESPONSABLE LICENCE
POLE JAURES			
Réseaux et Télécommunications	Mme Christelle PAPINEAU 3 ^{ème} étage Jaurès JJ307	02 54 55 21 17 02 54 55 21 44	Pascal BOURQUIN Samuel CALLE 3 ^{ème} étage Jaurès JJ319
Métiers du Multimédia et de l'Internet	Mme Chantal ESTEBENET 3 ^{ème} étage Jaurès JJ311	02 54 55 21 42 02 54 55 21 44	Julien LASSERRE Eric SINIEGO 3 ^{ème} étage Jaurès JJ313
POLE CHOCOLATERIE			
Mesures-Physiques	Mme Marie-Georges NOBLECOURT RDC Chocolaterie - CH 011	02 54 55 21 18 02 54 55 21 38	Emmanuel BRUN RDC CH312
Science et Génie des Matériaux	Mme Marielle POUPINEL RDC Chocolaterie - CH014	02 54 55 21 06 02 54 55 21 38	Catherine CHENU Sylvain HEBMANN RDC CH015

LICENCE	SECRETARIAT	TÉLÉPHONE TELECOPIE	CHEF DE DÉPARTEMENT RESPONSABLE LICENCE
LICENCES PROFESSIONNELLES			
Gestion de la Production Industrielle	Mme Florence CORMIER RDC Chocolaterie - CH002	02 54 55 21 46 02 54 55 21 38	Hervé COUILLIAIS RDC CH003
User Experience Integration Interface	Mme Julie KOS 3 ^{ème} étage Jaurès JJ309	02 54 55 21 28 02 54 55 21 44	Catherine MARTINEZ-PONS 3 ^{ème} étage Jaurès JJ313
Ingénierie et Intégrité des Matériaux	Mme Florence CORMIER RDC Chocolaterie - CH003	02 54 55 21 06	François VANDER MEULEN 3 ^{ème} étage CH307
Qualité-Sécurité des Systèmes d'Information	Mme Joëlle MERCIER 3 ^{ème} étage Jean Jaurès JJ309	02 54 55 21 17 02 54 55 21 44	Nathalie FRIBURGER Béatrice MARKHOFF 3 ^{ème} étage Jaurès JJ303
Métiers de la Vision	Mme Marie-Georges NOBLECOURT RDC Chocolaterie - CH 011	02 54 55 21 18 02 54 55 21 38	Géraldine OBADIA Lionel HAUMESSER RDC CH012/CH306

Horaires d'ouverture des secrétariats : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h à 17h00. Les éventuelles fermetures hebdomadaires sont indiquées sur les portes du secrétariat.

III. L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Directeur M. Patrick LAFFEZ	entresol Chocolaterie	bureau A05	02 54 55 21 16
Directeurs adjoints M. Ludovic FONTAINE M. Samuel CALLE	4 ^{ème} étage J. Jaurès 3 ^{ème} étage J. Jaurès	bureau JJ405 bureau JJ3019	02 54 55 21 74 02 54 55 21 23
Responsable administratif M. Hubert MARTIN	entresol Chocolaterie	bureau A07	02 54 55 21 33
Services centraux Mme Isabelle CHENEAU Mme Frédérique GAUVIN	entresol Chocolaterie entresol Chocolaterie	bureau A06 bureau A06	02 54 55 21 16 02 54 55 21 65

IV. ORGANISATION DE LA FORMATION

A. Emplois du temps

Le planning annuel d'enseignement précise :

- le calendrier de l'année universitaire avec le numéro des semaines et les dates de vacances
- la maquette annuelle avec tous les volumes horaires pour les 4 semestres
- la répartition semestrielle des cours, travaux dirigés et travaux pratiques
- les dates des devoirs surveillés et les dates de stage.

Compte tenu de l'organisation de la formation en modules, l'emploi du temps évolue chaque semaine.

L'emploi du temps hebdomadaire est affiché par les secrétaires des départements respectifs. Il est en ligne via l'ENT.

B. Stage de deuxième année de DUT, ou de LP

Un stage obligatoire, de 12 semaines pour les DUT et 16 semaines pour les LP, en entreprise ou en laboratoire, dans un domaine directement lié à la formation suivie, a lieu au cours du quatrième ou sixième semestre.

La recherche de l'entreprise d'accueil est du ressort de l'étudiant.

Le responsable des stages du département met à la disposition des étudiants qui le souhaitent une banque de données des entreprises susceptibles de les accueillir. Il prête assistance aux étudiants pour la définition du thème de stage.

Le stage fait l'objet d'une convention Entreprise - IUT - Etudiant, qui doit être obligatoirement signée par toutes les parties **avant** le départ de l'étudiant en stage.

Le rapport de stage fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury constitué d'enseignants et de professionnels qui apprécie le travail, le rapport et la soutenance orale. Le rapport de stage est à transmettre au secrétariat de département à une date indiquée chaque année. En cas de non-respect de ce délai, la note du rapport de stage peut être minorée selon un barème établi par chaque formation.

C. Projets

Les projets sont obligatoires. Ils représentent un complément aux travaux pratiques et préparent les étudiants au stage et à la vie professionnelle.

Ils ont pour objectifs de :

- définir un cahier des charges et des objectifs,
- s'organiser pour atteindre un but fixé dans des délais impartis,
- communiquer techniquement.

Les projets donnent lieu à une soutenance et à un rapport qui sont évalués par l'enseignant responsable de la discipline.

V. AUTRES INFORMATIONS ET REGLEMENTATIONS

A. Bizutage

Se référer à l'article 4 du règlement intérieur de l'université.

B. Interdiction de fumer dans les locaux de l'IUT

Se référer à l'article 6 du règlement intérieur de l'université.

C. Hygiène et Sécurité

Se référer à l'article 28 du règlement intérieur de l'université.

D. Couverture sociale

En matière de couverture sociale, l'étudiant est affilié au régime de sécurité sociale pendant sa période de formation à l'I.U.T. Il certifie avoir par ailleurs contracté une assurance concernant sa responsabilité civile, y compris pendant sa période de stage en entreprise et s'engage à fournir un justificatif auprès du secrétariat du département. Cette assurance devra couvrir les dégâts éventuels opérés sur toute propriété de l'I.U.T. (dégradation ou casse d'un matériel, des locaux ...) et est à fournir au secrétariat en septembre, faute de quoi l'étudiant se verra interdire l'accès aux salles d'enseignement et aux évaluations.

E. Stationnement

Les étudiants sont responsables de leurs véhicules. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de dégradation ou de vol.

- Voitures

Aucun parking n'est réservé aux étudiants.

- Deux roues

Il existe un parking à vélos sur chaque site laissé à la disposition des usagers de l'antenne universitaire.

- Personnes à mobilité réduite

Il existe une place réservée aux personnes à mobilité réduite devant le hall de l'antenne universitaire place Jean Jaurès à destination des usagers. Tout étudiant souhaitant utiliser cette place est prié de se faire connaître auprès du secrétariat général de l'I.U.T.

F. Règles de vie

Les règles suivantes s'appliquent à tous les étudiants de l'antenne universitaire :

- L'usage des ascenseurs est réservé à l'ensemble du personnel et aux étudiants à mobilité réduite.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons à l'intérieur des salles de cours (sauf eau et exceptions vitales)
- Il est interdit de dégrader le bâtiment, le mobilier et le matériel (coups, graffitis, gravures ...)
- Les téléphones portables et autres appareils susceptibles de gêner l'entourage doivent être éteints dans les salles de cours, TD, TP, et notamment lors des devoirs surveillés.
- Le matériel et les salles doivent être rangés à la fin de chaque séance d'enseignement.
- En cas d'alerte incendie, chacun doit se conformer strictement aux consignes affichées.

G. Conduite à tenir en cas d'alarme

1. Exercice d'évacuation

Les exercices d'évacuation organisés par l'établissement revêtent un caractère obligatoire imposé par la loi dans les établissements recevant du public. Ceux-ci seront réalisés plusieurs fois au cours de chaque année universitaire.

2. Consignes

Dès l'audition du signal d'évacuation indiquant un danger :

- Evacuez rapidement et dans le calme les locaux en utilisant l'escalier le plus proche, en fermant les portes derrière soi. Le Responsable de classe se positionne en tête, l'enseignant en dernier.
- Respectez le sens d'évacuation, en suivant les consignes de votre enseignant et des chargés d'évacuation (les chargés d'évacuation portent un gilet jaune afin d'être facilement identifiés), afin de rejoindre le point de rassemblement à l'extérieur du bâtiment.
- Les personnes à mobilité réduite doivent être prises en charge par 2 personnes et acheminées vers une zone où elles pourront être mises en sécurité dans l'attente d'une évacuation.
- N'utilisez jamais les ascenseurs.
- Ne revenez jamais en arrière.
- Ne restez pas à proximité de la sortie du bâtiment afin d'éviter le phénomène d'accumulation et de gêner l'accès des secours.
- Rejoignez immédiatement le point de rassemblement parvis jouxtant le bâtiment du site universitaire, situé entre la Halle aux grains et les bureaux de France 3 » (place Jean Jaurès) ou place Auguste Poulain située entre l'école nationale du paysage et l'INSA Val de Loire (site Chocolaterie).
- Au point de rassemblement, attendez dans le calme l'ordre de retour en cours ou de dispersion.

La liste des numéros d'urgence internes et externes est affichée dans l'ensemble des bâtiments du site universitaire.

H. Cellule Emploi

Gérée par la secrétaire du département, elle recueille les offres d'emplois des entreprises dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des anciens étudiants du département.

I. Documentation

La plupart des documents pédagogiques nécessaires est fournie par le département.

La bibliothèque universitaire (BU) située 6 place Jean Jaurès, est ouverte à tous les étudiants du lundi au samedi matin.

J. Locaux

Les enseignements sont programmés sur 2 sites :

Site Jaurès

Site universitaire de Blois, 3 place Jean Jaurès, Blois

Site chocolaterie

15 rue de la chocolaterie, Blois

Le bâtiment Jean Jaurès possède 6 niveaux :

- Le niveau -1 où sont situés les amphis,
- Le rez-de-chaussée où sont situées les entrées, la cafétéria,
- Les 4 étages où chaque salle est numérotée. Le chiffre des centaines indique l'étage. Un numéro pair indique que la salle est située dans l'aile Jaurès (côté place Jean Jaurès), un numéro impair que la salle est située dans l'aile Prêche (côté rue du prêche).

K. Communication

Panneaux d'affichage à destination des étudiants :

- Les informations propres à un département sont affichées sur des panneaux situés face à chaque secrétariat de département sur le site Jaurès ou dans le hall pour le site chocolaterie.
- Les informations générales concernant l'ensemble des étudiants sont affichées sur un panneau situé au 3^{ème} étage, aile Prêche ou au rez-de-chaussée du site Chocolaterie.
- Un panneau d'affichage concernant les relations internationales est installé au niveau du hall des amphis (-1) à Jaurès.
- Un panneau d'affichage réservé aux représentants étudiants élus au conseil d'administration et conseils de département est situé dans le hall cafétéria (rez-de-chaussée).

La transmission de certaines informations par affichage est obligatoire. La lecture régulière des panneaux d'affichage est donc indispensable. Aucune réclamation ne sera admise pour une information communiquée par cette voie.

L. Conseil de Département

Le conseil de département a notamment compétences pour débattre :

- de l'orientation des études,
- de l'adaptation des programmes et des méthodes pédagogiques,
- de l'utilisation des crédits qui lui sont attribués pour l'exercice de ses activités d'enseignement et de recherche,
- de la préparation des demandes de crédits et des demandes annuelles de création de postes budgétaires.

Il établit et modifie le règlement intérieur du département et est consulté sur la nomination du chef de département.

Le conseil de département est présidé par le chef de département (membre de droit).

Conformément aux statuts de l'I.U.T., le Conseil de département est composé d'un nombre égal d'enseignants et d'étudiants élus répartis dans trois collèges :

- collège des enseignants
- collège des chargés d'enseignement
- collège des étudiants

Chaque membre est élu pour une durée d'un an renouvelable et est assisté d'un suppléant.

Le conseil de département se réunit au moins une fois par trimestre.

M. Conseil d'Institut

Le conseil d'institut est composé de :

- 6 enseignants-chercheurs,
- 3 autres enseignants à temps plein,
- 1 chargé d'enseignement,
- 4 étudiants de formation initiale ou continue,
- 3 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, et de services,
- 1 représentant de l'agglomération de communes de Blois,
- 1 représentant du Conseil départemental de Loir-et-Cher,
- 1 représentant du Conseil Régional du Centre Val de Loire,
- 3 représentants des activités économiques dont 1 représentant d'organisations syndicales d'employeurs et 1 de salariés,
- 4 personnalités désignées par le conseil à titre personnel (industriels).

Le directeur, le responsable administratif et le président du conseil de la recherche et du développement de l'I.U.T. siègent à titre consultatif.

Il se réunit au moins trois fois par an.

Il définit l'orientation générale de l'I.U.T. Notamment, il gère les affaires de l'IUT (budget, projet d'établissement, création de départements, construction, etc.).

VI. DEPARTEMENT DUT MMI

A. Enseignants du département

Enseignants permanents du département :

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	DOMAINE
BETTEMBOURG	Jean-Michel	jean-michel.bettembourg@univ-tours.fr	PRODUCTION AUDIOVISUELLE
BONTEMPS	Laetitia	laetitia.bontemps@univ-tours.fr	EXPRESSION ET COMMUNICATION
BRAESCH	Judith	judith.braesch@univ-tours.fr	ARTS APPLIQUÉS
GACH	Olivier	olivier.gach@univ-tours.fr	INFORMATIQUE
GROS-DESORMEAUX	Jacqueline	jacqueline.gros-desormeaux@univ-tours.fr	INFORMATIQUE
LASSERRE	Julien	julien.lasserre@univ-tours.fr	RESEAUX
MARTINEZ	Catherine	catherine.martinez@univ-tours.fr	ANGLAIS
MOFID	Yassine	yassine.mofid@univ-tours.fr	TRAITEMENT DE L'INFORMATION
RICAUD	Pascal	pascal.ricaud@univ-tours.fr	SCIENCES DE L'INFORMATION
SINIEGO	Eric	eric.siniego@univ-tours.fr	ECONOMIE ET GESTION
SMITH	Jamie	jamie.smith@univ-tours.fr	ANGLAIS

B. Spécificités du département MMI

La formation MMI est avant tout polyvalente. Voici quelques aspects clés de notre formation MMI ici à Blois.

Le PPN

Le contenu pédagogique d'un DUT est réglementé par son PPN (Programme pédagogique national) qui est disponible en ligne. A noter que tout au long du parcours, les modules sont regroupés en deux Unités d'enseignement (UE) qui sont donc l'UE 1 : Communication, culture, connaissance de l'environnement socio-économique, représentant 990 heures d'enseignement sur les quatre semestres ; et l'UE 2 : Culture technologique et développement multimédia , représentant 1800 heures d'enseignement sur les quatre semestres. 20% d'adaptation locale est toutefois possible.

Le projet – tout au long du parcours

Le projet fait partie intégrale de la formation DUT et de la formation dans un IUT. Nous nous appuyons sur ce modèle dans nos cours où le travail vers un projet est souvent nécessaire. Au-delà des modules par discipline, deux projets sont à souligner. Au S2 en fin de semestre, les étudiants travaillent sur un mini-projet en groupes sur deux journées pour la mise en place d'un site web ayant aussi un contenu audiovisuel et souvent une partie en anglais. Ce projet concrétise le travail fait pendant l'année et représente une première expérience de travail en équipe autour d'un thème spécifique et à compléter dans un court délai. Tout au long de la deuxième année, le projet tuteuré est aussi un travail d'équipe en situation réelle pour la création multimédia, audiovisuelle et/ou web. Dans le passé, nos étudiants ont travaillé pour des entreprises, pour des associations et pour le secteur public afin de redévelopper un site web existant ou pour en créer un nouveau entièrement. Outre les cours consacrés au projet, le client sur le terrain et un tuteur de l'IUT suivent aussi les étudiants. L'évaluation se fait en deux étapes : la soutenance de gestion de projet au S3 et la soutenance et son rapport écrit de fin de projet au S4.

Les langues vivantes

L'anglais est la LV1 pour tous les étudiants en MMI. En LV2, nos étudiants ont le choix entre l'espagnol et l'allemand. Pour les étudiants qui ont suivi une autre LV2 au lycée (l'italien par exemple), l'IUT prend en charge les frais des cours à suivre par le CNED pour compléter ce module. Les cours de langue ont lieu en salle TD équipée et aussi au CRL (le Centre de ressources en langues) pour travailler sur l'autonomie en production orale et écrite de l'étudiant. Une approche « projets » est aussi appliquée à l'enseignement des langues, notamment en anglais.

L'apprentissage en deuxième année

Depuis 2014 la formation MMI à Blois offre à ses étudiant-e-s la possibilité de suivre la deuxième année d'études en apprentissage en alternance (deux semaines de formation, deux semaines en entreprise). S'appuyant déjà sur l'insertion professionnelle, l'apprentissage apporte un atout pour les étudiants qui décident de renforcer leurs compétences et leurs connaissances apprises en cours pour les mettre en application dans un lieu de travail. Les étudiants sont informés de cette possibilité dès le S1.

Parcours au S4

Les étudiants en formation initiale ont le choix de deux parcours au S4 pour ce dernier semestre d'études du DUT. Le parcours des apprentis au S4 est identique (sauf stages) au parcours 1 des étudiants en formation initiale. Voici le contenu de ces deux parcours :

Parcours 1

- Anglais
- Infographie pour la communication transmédia
- **Expression, communication écrite et orale de la communication transmédia**
- **Environnement juridique, économique et mercatique des organisations**
- Production audiovisuelle pour la communication transmédia
- Intégration gestion de contenu
- Développement multimédia
- Projets
- Stages

Parcours 2

- Anglais
- Infographie pour la communication transmédia
- **Sécurité des logiciels et des données**
- **Gestion d'application complexes**
- Production audiovisuelle pour la communication transmédia
- Intégration gestion de contenu
- Développement multimédia
- Projets
- Stages

Le Stage (formation initiale)

Une partie intégrale du S4 pour les étudiants suivant encore la formation initiale est le stage en entreprise. Le stage dure 12 semaines et commence début avril. Les étudiants doivent compléter leur stage dans un des domaines de la formation. Un maître de stage et un tuteur de l'IUT suivront l'étudiant lors de son stage. Le stage est évalué (et donc validé) grâce à un rapport de stage et une soutenance au mois de juin, cette dernière prenant en compte les commentaires du maître de stage et l'avis du jury composé des enseignants de différentes disciplines. Dès le S3 (même avant), les étudiants sont encouragés à commencer leur recherche de stage. De nombreuses offres sont diffusées par M. Julien Lasserre – responsable des stages – et disponibles aussi en ligne, notamment sur le site « stillincontact », plateforme pour accueillir les anciens étudiants de MMI (anciennement SRC).

ADRESSES UTILES

C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) 08 10 25 41 10
6 rue Louis Armand, 41000 Blois

C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher) 36 46
6 rue Louis Armand, 41000 Blois

CROUS antenne de Blois et **Restaurant Universitaire** 02 54 78 61 38
10 rue Anne de Bretagne, 41000 Blois

EDF 09 69 32 15 15
13 rue des orfèvres 41000 Blois

Mairie de Blois 02 54 44 50 50
Hôtel de Ville 9 Place Saint Louis, 41000 Blois

Maison de l'Étudiant 02 54 78 63 44
12 rue Anne de Bretagne, 41000 Blois

Office du Tourisme et des congrès - Blois pays de Chambord 02 54 90 41 41
23 rue du château, 41000 Blois

S.N.C.F. 02 54 55 31 34
Place de la Gare, 41000 Blois

S.U.A.P.S. (service universitaire des activités physiques et sportives)
3 place Jean Jaurès, 41000 Blois 02 54 55 21 31
14 rue Monge, 37200 Tours 02 47 36 70 24

S.U.M.P.P.S. (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) 02 47 36 77 00
60 rue du plat d'étain BP 12050 37020 Tours cedex 1

M.O.I.P. (maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle) 02 47 36 81 70
60 rue du plat d'étain BP 12050 37020 Tours cedex 1

KEOLIS BLOIS 02 54 58 55 75
22 Rue Laplace 41000 Blois